

conseil d'administration. Les sommes relativement modestes déboursées au titre du PNUD et des organismes qui l'ont précédé ont permis d'assurer la formation professionnelle et scolaire de plus d'un quart de million d'individus, de fonder plus de 100 centres de recherche théorique et appliquée dans les pays industrialisés et ont déjà suscité des investissements régionaux ou étrangers aussi bien publics que privés d'une valeur de plus de 1.6 milliard de dollars. Le Canada a soutenu fidèlement le Fonds spécial, le Programme élargi d'assistance technique et enfin le PNUD. Jusqu'à la fin de l'année financière 1966-1967, il a versé environ 57.3 millions de dollars au bénéfice de ces programmes.

Le PNUD constitue un complément utile aux programmes d'aide bilatérale. Les travaux d'aide technique effectués dans le cadre du programme en majeure partie par des organismes des Nations Unies ont pris de l'efficacité et contribuent substantiellement au progrès économique et social de plus de 100 pays en voie de développement. C'est dans le domaine des projets d'investissements que le PNUD a joué le rôle le plus considérable. Il en est résulté des investissements à grande échelle portant sur des entreprises de développement prioritaires. Le PNUD joue aussi, de plus en plus, un rôle d'importance capitale dans la coordination et l'exécution des programmes d'aide relevant d'organismes des Nations Unies dans les pays en voie de développement.

Le PNUD est financé par contributions volontaires des membres des Nations Unies et des institutions spécialisées, les gouvernements bénéficiaires étant chargés d'assurer les frais engagés localement au titre des entreprises patronnées par le Programme. Le PNUD a fixé comme objectif pour 1965 le chiffre de 200 millions de dollars (E.-U.) et, à la vingtième session de l'Assemblée générale, les États membres ont été instamment priés d'augmenter leur participation pour que ce total puisse être atteint. A la dernière conférence d'annonce des souscriptions qui a eu lieu en octobre 1966, celle du Canada est passée de 9.5 millions de dollars à 10.75 millions, ce qui représentait cinq pour cent du montant fixé par le PNUD. Des progrès ont été réalisés en ce sens, les souscriptions pour 1967 s'élevant en tout à près de 176 millions de dollars (E.-U.). La participation du Canada pour cette même année représente donc environ 5.8 pour cent de l'ensemble des souscriptions totales, et c'est, en pourcentage, la contribution volontaire la plus importante que le Canada ait versée à un fonds de développement multilatéral.

#### Organismes intergouvernementaux

Lorsque la Charte des Nations Unies a été signée en 1945, les membres de cette Organisation se sont mis à travailler en vue de créer "les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales". Les organismes intergouvernementaux sont devenus les principaux instruments au moyen desquels les États membres ont pu mettre en commun leurs efforts et leurs ressources pour chercher à atteindre des niveaux de vie plus élevés et favoriser le progrès économique et social pour tous comme il est prévu dans la Charte.

Parmi ces organisations, treize sont connues sous le nom d'Institutions spécialisées. Ce sont des organismes autonomes qui sont liés aux Nations Unies par des accords spéciaux. Ils ont leurs membres, leurs corps législatif et exécutif, leur secrétariat et leur budget mais ils collaborent avec les Nations Unies et entre eux par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination du Conseil économique et social. Ils rendent compte chaque année de leurs